



Région académique  
PAYS DE LA LOIRE



ac-nantes.fr

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

## Attestations de réussite à un examen

En cas de perte de diplôme, aucun duplicata ne peut être délivré mais vous pouvez obtenir une attestation de réussite. Pour cela, veuillez télécharger et compléter le formulaire ci-dessous et l'adresser par courrier à la Direction des Examens et Concours, accompagné d'une enveloppe timbrée libellée à l'adresse à laquelle doit être envoyée l'attestation.

Le délai de traitement est de 3 semaines minimum (à compter de la réception de votre demande).

[Formulaire de demande d'attestation de réussite à un examen](#)

M.A.J. le 26/02/2015

### Dans cette rubrique

---

- [Attestations de réussite à un examen](#)
- [Demande de documents d'examen \(sauf DNB\)](#)
- [Duplicatas de relevés de notes](#)
- [Demande de diplôme](#)
- [Procuration](#)



Rectorat de Nantes  
4, rue de la Houssinière  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03  
Tél. 02 40 37 37 37